REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2026/009/002

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à 19h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLÈRE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Romain **BOUVET**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Jean-Marie **JACQUEMIN**), François **GAZAVE**, Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**)

Secrétaire de séance : Fanny **JORCIN**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 9 septembre 2026
Date de publication : 18 septembre 2026 au 18 novembre 2026

****

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
BUDGET ANNEXE SERVICE FORESTIER

Madame Christel MAILHÉ expose au Conseil municipal que le budget supplémentaire est une décision modificative particulière.

Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète et ou modifie une partie du budget primitif.

La Commune de Séez doit voter un budget supplémentaire pour le budget annexe Service forestier pour :

- Assurer la reprise des résultats de l 'exercice 2025,
- Intégrer les restes à réaliser en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes d'investissement,
- Procéder à des ajustements sur l 'exercice 2026 en fonction des nouvelles informations connues depuis le vote du budget primitif 2026 et de son exécution constatée à ce jour.

Il permet donc de procéder à divers ajustements des recettes et des dépenses en lien avec l'activité des services, et ce afin de conformer la structure budgétaire avec l'exécution constatée et à venir des crédits.

.../...

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260915-2026-009-002-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

Après consolidation de tous ces éléments, les masses budgétaires se présentent comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	RECETTES			DEPENSES		
	N° de cpte		Montant	N° de cpte		Montant
FONCTIONNEMENT	757361	Subv ention BP N-1	95 143.00	D002	Déficit N-1	49 995.66
	757361	Subv BP N	10 675.67	023	VRT Sect INV	55 823.01
			-			-
	TOTAL		105 818.67	TOTAL		105 818.67
INVESTISSEMENT	021	VRT Sect FONCT	55 823.01	D001	Déficit N-1	55 823.01
			-			-
			-			-
	TOTAL		55 823.01	TOTAL		55 823.01

Le budget supplémentaire est présenté :

- En section de fonctionnement, en équilibre pour un montant de 105 818,67 €.
- En section investissement, en équilibre pour un montant de 55 823,01 €.

Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire 2026 comprennent :

- Le virement de la subvention du budget 2025 qui n'avait pas été pris en charge pour un montant de 95 143,00 €,
- Une subvention complémentaire en 2026 pour un montant de 10 675,67 €

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- La reprise du résultat négatif de 2025 pour un montant de 49 995,66 €
- Le virement vers la section investissement pour résorber le déficit d'investissement pour un montant de 55 823,01 €

Il est précisé que ce budget supplémentaire 2026 vient compléter le budget primitif 2026 avec notamment la reprise des résultats après la fin de la gestion de l 'exercice 2025.

BALANCE GENERALE	BP 2026	DM 1 - 2026	BS 2026	TOTAL BUDGET 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	199 868.00	-	105 818.67	305 686.67
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	199 868.00	-	105 818.67	305 686.67
RECETTES D'INVESTISSEMENT	157 000.00	-	55 823.01	212 823.01
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	157 000.00	-	55 823.01	212 823.01

.../...

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260915-2026-009-002-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 105 818,67 € dans le budget supplémentaire et porte donc le total des recettes 2026 à 305 686,67 €.
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 105 818,67 € dans le budget supplémentaire et porte donc le total des dépenses 2026 à 305 686,67 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 55 823,01 € dans le budget supplémentaire et porte donc le total des recettes 2026 à 212 823,01 €.
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 55 823,01 € dans le budget supplémentaire et porte donc le total des dépenses 2026 à 212 823,01 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

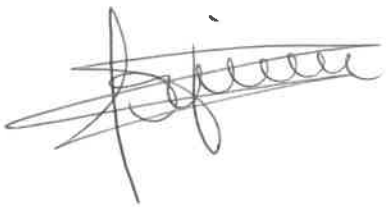
- ➔ **D'APPROUVER** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe service forestier.
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



La secrétaire de séance,
Fanny JORCIN



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260915-2026-009-002-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026